Reconnaissance des acquis et des compétences

Instrumentation disponible à la formation technique



Mise à jour : janvier 2018

# Droits d’auteur

Le gouvernement du Québec est titulaire des droits d’auteur sur tout document qu’il réalise, que celui-ci soit publié ou non, sur support papier ou électronique. Toute personne qui veut reproduire ou modifier un document dont le gouvernement du Québec possède les droits d’auteur doit se conformer aux dispositions prévues aux *Normes en matière d’acquisition, d’utilisation et de gestion de droits d’auteur des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement*. Ce document est accessible à l’adresse suivante : [www.droitauteur.gouv.qc.ca/images/normesauteur.pdf](http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/images/normesauteur.pdf).

Les conseillères et les conseillers en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ont accès à l’instrumentation complète de l’ensemble des programmes d’études. Toutefois, ils doivent utiliser le matériel en tenant compte des programmes d’études pour lesquels leur établissement détient l’autorisation d’enseignement. Par ailleurs, il est de leur responsabilité de préserver la confidentialité des outils d’évaluation ministériels.

### **Assistance**

Le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur forme des experts‑conseils en RAC. Ces personnes sont en mesure de répondre à certaines questions sur le développement de matériel en matière de reconnaissance des acquis et des compétences. Pour communiquer avec elles, il suffit de s’adresser aux centres d’expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), au 1 888 352-3722.

**Instrumentation en reconnaissance des acquis et des compétences**

La liste des programmes d’études qui ont fait l’objet d’une instrumentation en RAC est disponible sur le site Internet du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, dans la section sécurisée de l’enseignement supérieur, à l’adresse suivante : [https://securise.education.gouv.qc.ca/ens-sup](https://securise.education.gouv.qc.ca/ens-sup/).

**Code d’accès**

Les conseillères et les conseillers en RAC ou leurs gestionnaires peuvent obtenir un code d’accès à la section sécurisée de l’enseignement supérieur en faisant la demande à l’aide du formulaire accessible à cette adresse : [https://securise.education.gouv.qc.ca/ens-sup/creer-un-compte-utilisateur-nom-dutilisateur-ou-mot-de-passe-oublie](https://securise.education.gouv.qc.ca/ens-sup/creer-un-compte-utilisateur-nom-dutilisateur-ou-mot-de-passe-oublie/).

